MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

LA DIRECTRICE RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur de la transformation alimentaire – tous niveaux pour l'année 2026-2027

Vu le code rural, livre VIII ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité "opérateur en industries agro-alimentaires" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance ;

Vu l'arrêté du 23/01/2024 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel « conducteur de ligne de production alimentaire » ;

Vu l'arrêté du 23/02/2015 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat de spécialisation « restauration collective » ;

Vu l'arrêté du 01/10/1990, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole modifié par les arrêtés du 25/07/1995, du 20/11/2019 puis par celui du 26/05/2025 ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 mars 2023 portant nomination de Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté 2026/SGAR/DRAAF/N° 199 du 1er septembre 2026 portant délégation de signature à Madame Annick BAILLE, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire ;

Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 16/01/2016 : Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC) ;

Vu la décision 2026/DRAAF/n°53 portant subdélégation de signature administrative à Monsieur François BAUVINEAU, chargé de la formation continue et de l'apprentissage au service régional de la formation et du développement.

ARRETE

Article 1 : Les diplômes composant le jury d'examen du secteur de la transformation alimentaire sont :

- BP Industries alimentaires ;
- CAPA Opérateur en industries alimentaires ;
- CS Restauration collective.

Article 2 : Sont nommées :

- Madame Isabelle SCOARNEC, Présidente ;
- Madame Charlène MESSE, Présidente adjointe.

Article 3 : Le jury est désigné pour l'année 2026-2027 pour les diplômes mis en œuvre par les centres suivants :

- CFA NTA ;
- CFPPA NTA ;
- CFPPA Segré ;
- CFPPA La Germinière ;
- MFR Châteaubriant.

Article 4 : Les membres présidents, formateurs et professionnels du jury sont en annexe 1 de cet arrêté.

Fait à Nantes, le 21 septembre 2026

Po/La Directrice régionale et par délégation
Le Chargé de formation continue et apprentissage

François BAUVINEAU

ANNEXE 1 à l'arrêté du 21 septembre 2026
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur de la transformation alimentaire pour l'année 2026-2027

Membres formateurs :

Valérie Guillou	CFA NTA
Antonin Malecki	CFA NTA
Gwladys Le Marhollec	MFR Chateaubriant
Mélanie Bouchard	CFPPA La Germinière
Jackie Oger	CFPPA La Germinière
Caroline Verger	CFPPA Segré
Hélène Exertier	CFPPA Segré

Membres professionnels :

Yannick Jeanneteau
Julien Morge
Sébastien Jean